

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/034

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 02 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 22 : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEIN DU COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES » DE LA COMMISSION DE SUIVI DU SITE INEOS A SARRALBE

Le conseil municipal,

Après avoir procédé au vote,

A l'unanimité des voix,

- désigne M. Pierre-Jean DIDOT, délégué titulaire du conseil municipal au sein du « Collège Collectivités Territoriales » de la Commission de suivi du site Inéos à Sarralbe,

A l'unanimité des voix,

- désigne M. Jean Gérard HENNARD, délégué suppléant du conseil municipal au sein du « Collège Collectivités Territoriales » de la Commission de suivi du site Inéos à Sarralbe.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 03 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 03 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT